



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Mairie de
86350 Château Garnier

L'an deux mil vingt-quatre, le 26 février 2024 à vingt heures, le conseil municipal, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la Maison des Services de Proximité, salle du conseil municipal, sous la présidence de M. François AUDOUX, Maire.

Date de convocation : 19 février 2024

Présents : AUDOUX François, BARREAU Eliane, CHEVAIS Claudine, BRISEPIERRE Jérôme, DEGORCE Carine, DEVERGE Christian, NAILANI Ambdilhadi, NIORT Jacques, REMAUD Emmanuel.

Excusés : BAUDET Valérie, FOUSSIER François, STEPHENS Susan

CHAUVEAU Tiphaine a donné pouvoir à NAILANI Ambdilhadi

HUVELIN Damien a donné pouvoir à REMAUD Emmanuel

Secrétaire de séance : BARREAU Eliane

Le compte rendu du conseil municipal du 23 janvier 2024 est approuvé à l'unanimité

Ordre du jour complémentaire

- Plan de financement de l'Espace du Moulin de Gavallet

L'ordre du jour complémentaire est accepté à l'unanimité.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention(s) : 0

D2024/007 - Service de téléassistance Filien ADMR

L'objectif du service de téléassistance est de sécuriser les personnes et d'assurer une écoute 24h/7J.

La mise en place de ce dispositif favorise le maintien à domicile et améliore le bien-être des seniors et personnes en situation de handicap.

Monsieur le Maire présente la convention de prescription Téléassistance Filien ADMR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Claudine CHEVAIS comme interlocutrice de la Commune et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de prescription.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention(s) : 0

D2024/008 - Exonération de la taxe foncière en faveur des logements neufs présentant une performance énergétique et environnementale élevée

Monsieur le Maire expose les nouvelles dispositions de l'article 1383-0B bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'exonérer à concurrence d'un taux compris entre 50% et 100% pour la part qui lui revient, les constructions de logements neufs satisfaisant aux critères de performance énergétique et environnementale conditionnant le bénéfice de l'exonération prévue au 1 bis de l'article 1384A du code général des impôts, supérieurs à la réglementation environnementale 2020 en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2022

L'exonération s'applique pour une durée de 5 ans à compter de l'année suivant celle de l'achèvement de la construction.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal refuse à l'unanimité cette exonération

Pour : 0 Contre : 11 Abstention(s) : 0

D2024/009 - Convention de servitude de passage Volkswind

Monsieur le Maire présente la convention de servitude au conseil municipal.

La SAS Volkswind souhaite enfouir des lignes et câbles électriques souterrains dans l'emprise de voies et chemins appartenant à la Collectivité afin d'assurer le raccordement de la ferme éolienne de la Chapelle Bâton SAS jusqu'au poste privé de St Secondin ou poste source.

En contrepartie des autorisations consenties par la collectivité, celle-ci percevra

- Une redevance annuelle de 1 000€00 due à partir de la mise en service de la Ferme éolienne de la Chapelle Bâton.
- Une indemnité unique et forfaitaire de 86 000€00 versée en 2 temps.
 - 30% soit 25 800€ à la date d'ouverture du chantier
 - 70% soit 60 200€ à la mise en service de la Ferme éolienne de la Chapelle Bâton.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet à l'unanimité un avis favorable et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention(s) : 0

D2024/010 - Proposition de renouvellement d'offre promotionnelle AXA

Monsieur le Maire présente la proposition de renouvellement de l'offre AXA en matière de « dépendance pour votre commune » et « d'assurance santé pour votre commune ».

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention(s) : 0

D2024/011 - Subventions aux associations :

Monsieur le Maire présente les demandes de subventions au conseil municipal et propose de verser au titre de l'année 2024 :

- **ADMR : 350€ (11 voix pour)**
- **AFM Telethon : 50€ (9 voix pour et 2 abstentions)**
- **Club pugilistique civraisien : 50€ (5 voix pour, 4 contre et 2 abstentions)**
- **FSL 86 : 100€ (11 voix pour)**
- **La Croix Rouge : 50€ (11 voix pour)**
- **La ligue contre le cancer : 100€ (11 voix pour)**

Certaines demandes seront étudiées ultérieurement :

- **Coopérative Scolaire**
- **ADS 86**

D2024 /012 - Proposition d'acquisition du bois de la « Fontaine à Valade »

Il s'agit des parcelles AB25 (21m²) -AB26(4730 m²) -AB27(990 m²) : 5741 m²

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'intérêt d'acquérir ces parcelles afin d'aménager un chemin de randonnées.

Le propriétaire actuel est Monsieur Vallade.

Il semblerait que la Commune ne soit pas actuellement en position d'acquérir ces parcelles.

Cependant, le conseil municipal, après en avoir délibéré, émet à l'unanimité un avis favorable à l'acquisition de ces parcelles et autorise Monsieur le Maire à poursuivre les négociations pour la somme de 2000€.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention(s) : 0

D2024/013 - Proposition d'acquisition de la parcelle BO128 de Mme SABIRON

Il s'agit d'une parcelle située en OAP (Opération d'aménagement programmée.)

L'acquisition de cette parcelle permettrait de créer un cheminement pour le transport des éoliennes Volwind et WPD.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à l'acquisition de cette parcelle de 1345 m² et autorise Monsieur le Maire à poursuivre les négociations pour la somme de 2 à 3€ le m²

Pour : 11 Contre : 0 Abstention(s) : 0

• **Devis pour la réalisation de photos et d'une vidéo pour la Commune.**

Monsieur le Maire présente un devis de la société WJ pour la réalisation d'une vidéo et des photos de la commune.

Ce devis est d'un montant de 3 000.00€ HT.

Pour l'instant, il semble plus raisonnable d'attendre que les travaux du plan d'eau soient terminés.

Ce devis sera étudié ultérieurement.

• **Préparation des budgets 2024 :**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les orientations d'investissement pour le Budget Primitif 2024.

D2024 /014 - Provisions pour créances douteuses et admissions en non-valeur

Crédits à prévoir au Budget Primitif 2024 au c°/ 681 :

Budget 13900 Commune : 19 000.00€

Budget 13902 Hôtel restaurant : 3 765.04€

Budget 13903 Maison médicale : 5 281.43€

Pour : 11 Contre : 0 Abstention(s) : 0

D2024/ 015- Plan de Financement de l'Espace du Moulin Gavallet

Annule et remplace la D2024 0003

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES		
Libellé	Montant HT	Financeurs	Montant HT	%
I - Dépenses honoraires maîtrise d'œuvre et études:	5 310.00	▪ Autofinancement maître d'ouvrage commune :	24 877.00	20.07
▪ Maîtrise d'oeuvre	5 310.00			
▪ Mission CSPS	-			
▪ Mission de Contrôle Technique	-			
II - Dépenses d'investissement :	107 500.00	▪ Conseil Départemental	22 000.00	17.75
Estimation des travaux de démolition et terrassement	39 500.00	- Activ 4 :	22 000.00	17.75
Cheminement voiries et parking	20 000.00			
Aménagements extérieurs	40 000.00	▪ Etat	66 200.00	53.4
Reseaux divers	3 000.00	- DETR 2024:	30 000.00	24.20
Eclairages extérieurs	5 000.00	- Fonds verts ou Fonds Friches 2024:	36 200.00	29.20
IV- IMPREVUS	1 600.00	Communauté de Communes	10 900.00	8.79
Imprévus	1 600.00	Fonds de concours CCCP	10 900.00	8.79
SOUS TOTAL TRAVAUX A REALISER	114 410.00			
V-DEPENSES ACQUISITION ET PRE-ETUDES (pour fonds verts)	9 567.00			
▪ Quote-part acquisition	5 442.00			
▪ Quote-part pré-études	3 125.00			
▪ Temps administratif	1 000.00			
TOTAL	123 977.00		123 977.00	100

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve ce plan de financement à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention(s) : 0

Questions diverses :

- Participation citoyenne : présentation par la gendarmerie lors d'un prochain conseil
- Journée citoyenne programmée le 8 juin 2024
- Commission voirie jeudi 7 mars 2024 à 14h30 à la mairie.
- Il faudrait des essais pour remplir les ruches communales.

La Secrétaire de séance,

Eliane BARREAU



Le Maire,

François AUDOUX

